



**Décisions prises par le Conseil municipal
Séance du mardi 25 septembre 2018 à 18 h 30**

Ville d'Aix-les-Bains

*Direction de l'administration générale
Service de l'assemblée délibérante et des commissions*

85. ADMINISTRATION GENERALE – Décisions prises par le maire

Décision N° 033/2018 du 26/04/2018 exécutoire le 03/05/2018 : bail de location de locaux appartenant à la Ville

Objet : Bail de location de locaux à usage de bureaux, sis 9 avenue Victoria, avec l'Etat pour la Direction Départementale des Finances Publiques de la Savoie, pour une durée de 3, 6, 9 années, soit du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2026. Le montant du loyer annuel est de 81 791 euros.

Décision N° 038/2018 du 04/06/2018 exécutoire le 09/07/2018 : suppression de la régie de recettes et de dépenses pour la délivrance de dispositifs donnant accès aux zones piétonnes

Objet : Suppression de la régie de recettes et de dépenses pour la délivrance de dispositifs donnant accès aux zones piétonnes. Cette régie de recettes est supprimée à compter du 4 juin 2018.

Décision N° 042/2018 du 14/06/2018 exécutoire le 15/06/2018 : versement par la commune à Marie-France Mandray au titre de la protection fonctionnelle

Objet : versement de 550 euros à Marie-France Mandray par la commune au titre de la protection fonctionnelle à la suite de jugement du Tribunal de Grande Instance de Chambéry du 14/12/2009 pour réparation du préjudice exercé par une personne insolvable.

Décision N° 047/2018 du 29/06/2018 exécutoire le 03/07/2018 : désignation d'un avocat dans la requête de SCI Boulevard des Anglais contre la décision de retrait de PC tacite et refus de PC 07300817C1056

Objet : le cabinet Sindres est chargé de défendre les intérêts de la Ville contre la SCI Boulevard des Anglais devant le Tribunal administratif de Grenoble.

Décision N° 048/2018 du 23/07/2018 exécutoire le 03/08/2018 : modification de la régie de recettes et d'avances pour l'encaissement et le remboursement des prestations proposées dans le cadre de la carte de vie quotidienne

Objet : la vente des badges pour taxis est ajoutée à l'article 5.

Décision N° 051/2018 du 17/07/2018 exécutoire le 18/07/2018 : marché MAPA supérieur ou égal à 90 000 euros HT et inférieur à 221 000 euros HT

Objet : signature d'un accord cadre mono attributaire avec l'Association Défi Insertion (Chambéry) pour un montant maximum de 55 000 euros par année scolaire. Cet accord cadre est conclu pour une durée d'un an à compter du 01/08/2018 ; il est susceptible d'être reconduit deux fois pour la même durée.

Décision N° 055/2018 du 30/07/2018 exécutoire le 01/08/2018 : désignation d'un avocat dans la requête de l'association les amis de la colline de Chantemerle contre PC 073 00817C1075

Objet : le cabinet Sindres est chargé de défendre les intérêts de la Ville contre l'association les amis de la colline de Chantemerle devant le Tribunal administratif de Grenoble.

Décision N° 059/2018 du 13/08/2018 exécutoire le 14/08/2018 : désignation d'un agent de la Ville lors d'une médiation pénale contre infraction urbanisme

Objet : désignation d'un agent de la Ville pour défendre au mieux les intérêts de la Commune contre Messieurs Philippe et Gilles Grangeat lors d'une médiation pénale le 10/09/2018 à l'AVIJ de Chambéry.

Décision N° 0612018 du 04/09/2018 exécutoire le 11/09/2018 : vente d'un aspire feuilles thermique

Objet : vente d'un aspire feuilles thermique à M. Vergnier Joël pour la somme de 900 euros.

Décision N° 062/2018 du 10/09/2018 exécutoire le 10/09/2018 : marché MAPA supérieur ou égal à 90 000 euros HT et inférieur à 221 000 euros HT

Objet : signature d'un marché avec EDF pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel et services associés pour les bâtiments municipaux listés au sein du bpu-dqe pour une durée de 9 mois et un montant de 196 393,94 euros TTC.

Décision N° 063/2018 du 19/09/2018 exécutoire le 19/09/2018 : marché MAPA supérieur ou égal à 90 000 euros HT et inférieur à 221 000 euros HT

Objet : signature d'un marché pour des prestations de prévention, de surveillance et de gardiennage avec :

- DGS Gardiennage pour un montant maxi HT de 100 000 euros (lot 1 : rondes de surveillance et intervention dans les bâtiments et parkings en ouvrage suite à déclenchement alarmes).
- SARL Excel Protection pour un montant maxi HT de 25 000 euros (lot 3 : gardiennage, prévention et surveillance de manifestations et événements exceptionnels).

Le conseil municipal donne acte au maire de cette communication.

86. ADMINISTRATION GENERALE - Démission volontaire de Pascal PELLER et installation de Jean-Marie MANZATO

A la suite de la démission volontaire de Pascal PELLER, Jean-Marie MANZATTO, né le 6 avril 1963, candidat suivant non élu de la liste « UNE VILLE POUR TOUS » est devenu conseiller municipal d'Aix-les-Bains le 13 septembre 2018.

Le maire déclare que Jean-Marie MANZATTO est publiquement installé dans cette fonction.

87. ADMINISTRATION GENERALE - Démission volontaire de Fabrice MAUCCI et installation de Brigitte ANDREYS

A la suite de la démission volontaire de Fabrice MAUCCI, Brigitte ANDREYS, née le 19 mai 1955 à Verdun (55), candidate suivant non élue de la liste « UNIS ET CITOYENS POUR AIX LES BAINS » est devenue conseillère municipale d'Aix-les-Bains le 19 août 2018.

Le maire déclare que Brigitte ANDREYS est publiquement installée dans cette fonction.

88. ADMINISTRATION GENERALE - Modifications dans la composition de diverses commissions et représentations en remplacement de Pascal PELLER et Fabrice MAUCCI

A la suite des démissions volontaires de Pascal PELLER et Fabrice MAUCCI, il est procédé à leurs remplacements au sein des diverses commissions et représentations.

A. Désignation au sein des commissions municipales

Christèle ANCIAUX en qualité de Présidente de la commission municipale n° 2 « culture, affaires scolaires & sportives et vie associative » (remplaçant Pascal PELLER)

Christiane MOLLAR en qualité de 2^{ème} Vice Présidente de la commission municipale n°2 « culture, affaires scolaires et sportives et vie associative »

Dominique FIE, en qualité de membre de la commission municipale n° 1 « finances » (remplaçant Fabrice MAUCCI)

Brigitte ANDREYS, en qualité de membre de la commission municipale n° 3 « aménagement urbain, environnement et qualité de la vie quotidienne » (remplaçant Fabrice MAUCCI)

B. Désignation au sein de la commission chargée des contrats de Partenariat Public Privé (CPPP) en remplacement de Fabrice MAUCCI

Dominique FIE, en qualité de membre de la Commission chargée des contrats de Partenariat Public Privé.

C. Désignation dans divers organismes

Brigitte ANDREYS pour la commission Handicap

Nathalie REYMOND pour le conseil d'administration du Lycée Marlioz, du collège Marlioz et du collège de Garibaldi (remplaçant Pascal PELLER)

Claudie FRAYSSE pour les conseils des écoles élémentaires et maternelles (remplaçant Pascal PELLER)

Claudie FRAYSSE pour le Comité Caisse des Ecoles (remplaçant Pascal PELLER)

Brigitte ANDREYS pour la commission communale des impôts directs (remplaçant Fabrice MAUCCI)

Brigitte ANDREYS pour le comité de l'Administration Electronique (remplaçant Fabrice MAUCCI).

Le conseil municipal à l'unanimité avec 32 voix POUR approuve les propositions faites.

D. Elections nouveaux conseillers communautaires

Conformément à l'article L 273-5 du code électoral, la fin du mandat de conseiller municipal, quelle qu'en soit la cause, conduit concomitamment à la fin de mandat de conseiller communautaire.

En application des dispositions de l'article L 5211-6-2 du code général des collectivités territoriales qui prévoient « qu'en cas de vacance pour quelque cause que ce soit, d'un siège de conseiller communautaire pourvu en application des b et c, il est procédé à une nouvelle élection dans les conditions prévues au b ».

A ce titre les nouveaux conseillers communautaires doivent être élus par le conseil municipal parmi ses membres au scrutin de liste à un tour, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation, chaque liste étant composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Il convient en conséquence de procéder au remplacement de M. Pascal PELLER et de M. Fabrice MAUCCI, démissionnaires, en leur qualité de conseillers municipaux.

Les listes suivantes sont déposées :

UNE VILLE POUR TOUS

1. Georges BUISSON
2. Christèle ANCIAUX

UNIS ET CITOYENS POUR AIX LES BAINS

1. Dominique FIE
2. Brigitte ANDREYS

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 32
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 31

Monsieur le Maire proclame les résultats définitifs :

Liste UNE VILLE POUR TOUS : 27 voix

Liste UNIS ET CITOYENS POUR AIX LES BAINS : 2 voix

Liste AIX NOTRE VILLE : 2 voix

Monsieur Georges Buisson et Madame Christèle Anciaux sont proclamés élus.

89. AFFAIRES FONCIÈRES – Achat de terrain à l'euro symbolique à l'Opac de la Savoie Résidentialisation de l'îlot des Mouettes

L'Opac de la Savoie propose de céder à l'euro symbolique à la Commune le détachement de la parcelle cadastrée section BT n° 140 d'une surface totale d'environ 28 a 29 ca qui constitue des espaces publics dans le cadre de la residentialisation de l'îlot des Mouettes pour qu'il intègre le domaine public communal conformément aux engagements pris dans la convention ANRU du 2 juillet 2008.

Le conseil municipal à l'unanimité avec 32 voix POUR décide l'acquisition à l'euro symbolique d'un détachement d'une surface totale d'environ 28 a 29 ca de la parcelle cadastrée section BT n° 140 situé chemin du colonel Rollet à Aix-les-Bains à l'Opac de la Savoie, domicilié 9, rue Girard-Madoux à Chambéry.

90. AFFAIRES FONCIÈRES – Achat de terrain à l'euro symbolique à la Copropriété « la Grotte aux Fées »

La Commune d'Aix-les-Bains s'est engagée dans une opération de rénovation urbaine avec notamment la signature d'une convention avec l'agence nationale de rénovation urbaine le 2 juillet 2008.

Il est convenu que la Commune se rendra propriétaire d'espaces publics, non seulement dans le but d'une rationalisation de leur entretien, mais aussi et surtout avec l'objectif de minorer les charges pour le public visé.

Le conseil municipal à l'unanimité avec 32 voix POUR décide l'acquisition du détachement de parcelle d'une contenance d'environ 03 a 25 ca à la Copropriété « la Grotte aux Fées » rue du docteur François Gaillard pour le prix d'un euro symbolique.

91. AFFAIRES FONCIÈRES – Autorisation donnée à un aménageur de déposer un permis de construire sur une propriété communale

Le conseil municipal à l'unanimité avec 32 voix POUR autorise la Société d'Aménagement de la Savoie (SAS), domiciliée 137, rue François Guise à Chambéry (73000), ou toute autre personne s'y substituant, à déposer toutes demandes d'autorisations d'urbanisme sur la propriété communale d'environ 80 a 97 ca sise 1425, 1445, 1465 boulevard Ludovic-Napoléon Lepic à Aix-les-Bains (73100) en vue notamment de réaliser un bâtiment tertiaire qui accueillera des services du centre hospitalier spécialisé de la Savoie.

92. AFFAIRES FONCIÈRES – Autorisation donnée à l'association musulmane de France de déposer des autorisations d'urbanisme sur une propriété communale - Conclusion d'un bail emphytéotique administratif

Dans un but de sécurisation et de diminution de la vulnérabilité de l'édifice cultuel actuel, sis rue des Petits Pains, il est envisagé un projet de nouvelle implantation de ce dernier sur la parcelle communale cadastrée section AD n° 86.

Les services de l'État ont donné leur accord sur ce projet.

Le conseil municipal à l'unanimité avec 32 voix POUR autorise l'association musulmane de France à déposer les autorisations d'urbanisme nécessaires à la nouvelle implantation de l'édifice sur la parcelle communale cadastrée section AD n° 86.

Le Conseil municipal autorise également le maire ou son représentant à signer au nom de la Commune au profit de l'Association musulmane de France un bail emphytéotique administratif dont l'assiette sera un détachement de la parcelle cadastrée AD n° 86 d'une surface d'environ 02 a 25 ca.

QUESTION RETIREE - 93. POLITIQUE DE LA VILLE – Convention d'utilisation de l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sur le quartier prioritaire de Marlioz - Plans d'action 2019 – 2020

94. OFFICE NATIONAL DES FORETS - Coupes à asseoir en 2019 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Dans le cadre des coupes de bois à asseoir en forêt communale d'Aix-Corsuet, relevant du régime forestier, l'Office national des forêts doit procéder au martelage des bois.

Ces coupes sont destinées à l'affouage et les bois sont délivrés « sur pied ».

Le conseil municipal à l'unanimité avec 32 voix POUR autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation des opérations de coupe et de délivrance du bois en forêt communale.

95. RESSOURCES HUMAINES - Modification du tableau des emplois permanents

Le conseil municipal, à la majorité, avec 30 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Dominique FIE et Brigitte ANDREYS) approuve la transformation et les créations de postes présentées et décide d'allouer les crédits nécessaires au budget principal.

96. RESSOURCES HUMAINES - Remboursement des frais de missions

Le conseil municipal à l'unanimité avec 32 voix POUR adopte les modalités de remboursement des frais de déplacement proposées et précise que ces dispositions prendront effet à compter de la date exécutoire de cette délibération.

97. ENFANCE JEUNESSE – Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse 2018/2021

La Ville renouvelle son CEJ pour 4 ans en définissant les grandes orientations de sa politique petite enfance, enfance, jeunesse : maintien ou développement de la qualité des prestations proposées aux 0-17 ans, développement du partenariat avec les institutions et associations présentes sur le territoire, amélioration de la communication sur les actions existantes et propositions d'actions nouvelles pour soutenir les familles dans leur fonction parentale, organiser des temps festifs intergénérationnels autour du jeu et impliquer enfants et familles dans une démarche plus participative, En contrepartie, la CAF s'engagera à soutenir et à financer tout ou partie des actions menées.

Le conseil municipal à la majorité avec 30 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Dominique FIE et Brigitte ANDREYS) autorise le maire à signer le contrat enfance jeunesse 2018-2021 avec la CAF afin d'obtenir les financements des actions menées en direction des enfants et des jeunes.

98. CULTURE – Création d'un service commun Archives entre la Ville, Grand Lac, l'OTI, le CCAS et le CIAS

Le conseil municipal à l'unanimité avec 32 voix POUR approuve la création d'un service d'archives commun Aix/Grand Lac. Le service, le personnel, les moyens resteront portés par la ville d'Aix-les-Bains, qui récupérera auprès de Grand Lac une compensation basée sur le métrage linéaire d'archives traité pour Grand Lac et ses établissements publics (OTI, CCIAS). Chacune des entités (CCIAS, CCAS, OTI, Grand Lac) pourra entreposer ses archives dans les locaux des archives de la ville d'Aix-les-Bains, moyennant là aussi une compensation, mais restera propriétaire de ses archives.

99. SPORT – Versement d'un fonds de concours par la Ville dans le cadre de l'utilisation du gymnase de Marlioz par le Club de Basket Professionnel financée par la Ville - Convention

Grand Lac a procédé à l'édification de la Halle des Sports de Marlioz pour un coût brut de travaux, frais d'études compris, de 6 746 000 €. En contrepartie des modifications réalisées pour permettre l'accueil de clubs sportifs de compétition nationale, la Ville d'Aix-les-Bains contribue aux dépenses de fonctionnement via un fonds de concours versé à Grand Lac. Le montant de ce fonds de concours pour l'année 2018 est de 41 694,93 € TTC.

Le conseil municipal à l'unanimité avec 32 voix POUR autorise le maire ou son représentant à signer la convention relative au versement de ce fonds de concours.

100. FINANCES - Mesures comptables

Claudie FRAYSSE ne prenant pas part au vote, le conseil municipal à l'unanimité avec 31 voix POUR approuve l'attribution des subventions aux associations et autres bénéficiaires ainsi que les tarifs des études surveillées pour l'année scolaire 2018/2019.

101. FINANCES - Garantie d'emprunt au bénéfice de l'OPAC acquisition en VEFA de 9 logements locatifs « Cotefort I » à Aix-les-Bains

Le conseil municipal à l'unanimité avec 32 voix POUR approuve la garantie de la Ville à hauteur de 50 % pour un prêt de 738.345 euros consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations à l'OPAC, afin qu'elle finance l'acquisition en VEFA de 9 logements locatifs « Cotefort I » situés route de Saint Innocent à Aix-les-Bains.

102. FINANCES - Garantie d'emprunt au bénéfice de l'OPAC acquisition en VEFA de 9 logements locatifs « Les Reflets du Lac - Cotefort I » à Aix-les-Bains

Le conseil municipal à l'unanimité avec 32 voix POUR approuve la garantie de la Ville à hauteur de 50 % pour un prêt de 1.153.061 euros consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations à l'OPAC, afin qu'elle finance l'acquisition en VEFA de 9 logements locatifs « Les Reflets du Lac - Cotefort 1 » situés route de Saint Innocent à Aix-les-Bains.

103. FINANCES - Garantie d'emprunt au bénéfice de l'OPAC acquisition en VEFA de 6 logements locatifs « Cotefort II » à Aix-les-Bains

Le conseil municipal à l'unanimité avec 32 voix POUR approuve la garantie de la Ville à hauteur de 50 % pour un prêt de 464.805 euros consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations à l'OPAC, afin qu'elle finance l'acquisition en VEFA de 6 logements locatifs « Cotefort II » situés route de Saint Innocent à Aix-les-Bains.

104. FINANCES - Garantie d'emprunt au bénéfice de l'OPAC acquisition en VEFA de 6 logements locatifs « Les Reflets du Lac - Cotefort II » à Aix-les-Bains

Le conseil municipal à l'unanimité avec 32 voix POUR approuve la garantie de la Ville à hauteur de 50 % pour un prêt de 736.641 euros consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations à l'OPAC, afin qu'elle finance l'acquisition en VEFA de 6 logements locatifs « Les Reflets du Lac - Cotefort II » situés route de Saint Innocent à Aix-les-Bains.

105. FINANCES - Garantie d'emprunt au bénéfice de l'OPAC acquisition-amélioration de 6 logements locatifs « Le Septentrion » à Aix-les-Bains

Le conseil municipal à l'unanimité avec 32 voix POUR approuve la garantie de la Ville à hauteur de 50 % pour un prêt de 323.021 euros consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations à l'OPAC, afin qu'elle finance l'acquisition-amélioration de 6 logements locatifs « Le Septentrion » situés place Gabriel Pérouse à Aix-les-Bains.

106. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - Exploitation du golf d'Aix-les-Bains – Lancement de la procédure

Le contrat de délégation de service public de l'exploitation du golf prendra fin le 31 décembre 2019. Une nouvelle procédure d'attribution doit être lancée. **Le conseil municipal à la majorité avec 30 voix POUR et 2 CONTRE (Dominique FIE et Brigitte ANDREYS)** approuve le principe de l'exploitation du golf par délégation de service public dont les missions sont : missions de service public : faire pratiquer le golf sous toutes ses formes et par tous les publics, missions de promotion du golf d'Aix-les-Bains, autres missions : accueil, gestion et formation, missions liées à l'environnement et à la gestion des équipements et des locaux.

Les candidats devront proposer un programme d'investissements sur une durée allant de 15 à 18 ans en fonction du montant des investissements proposés.

Le conseil municipal également à la majorité, autorise le maire à lancer la procédure.

107. URBANISME : extension du parc d'activités économique des Sources et création d'une voie de desserte: mise en comptabilité du document d'urbanisme

Le conseil municipal à l'unanimité avec 32 voix POUR donne un avis favorable au projet d'extension du parc d'activités économique des Sources dans son ensemble et la création d'une voie de desserte entre le parc d'activités de l'Échangeur à Grésy sur Aix ainsi que sur la mise en compatibilité du PLU d'Aix-les-Bains,

108. DOMAINE PUBLIC - Règlement de voirie et constitution d'une commission Ad'hoc.

La Ville d'Aix-les-Bains souhaite se doter d'un règlement de voirie. Ce document définit les dispositions administratives et techniques applicables aux travaux aériens, de surface ou souterrains exécutés sur le domaine public routier communal et détermine les conditions d'occupation du dit domaine.

Le conseil municipal avec 32 voix POUR donne son accord à la mise en place de cette commission et approuve le projet de règlement intérieur de cette commission.

109. VOIRIE - Travaux réalisés sur la route départementale RD 991 sous maîtrise d'ouvrage communale - Autorisation de signature de la convention avec le Conseil départemental

La Commune d'Aix-les-Bains a programmé des travaux sur la route de Saint-Innocent (RD 991) entre les PR 28+640 et 28+670, au niveau du carrefour, consistant à modifier le débouché du chemin de la Roselière.

Le conseil municipal à l'unanimité avec 32 voix POUR autorise le maire à signer la convention établie entre le Conseil départemental de la Savoie - propriétaire du domaine et la Commune d'Aix-les-Bains - gestionnaire de voirie et maître d'ouvrage de l'opération.

Ladite convention détermine les conditions d'occupation du domaine public routier départemental par la collectivité ainsi que les modalités de réalisation, de gestion et d'entretien des ouvrages.

110. STATIONNEMENT - Autorisation de signature de la convention pour le versement du FPS avec Grand Lac

La réforme de la dépenalisation du stationnement sur voirie est entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2018. Les modalités de cette réforme sont précisées dans le décret n°2015-557 du 20 mai 2015 relatif à la redevance de stationnement des véhicules sur voirie prévue à l'article L. 2333-87 du CGCT.

Le conseil municipal à la majorité avec 30 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Dominique FIE et Brigitte ANDREYS) autorise le maire à signer cette convention relative à la répartition des recettes issues des Forfaits de Post-Stationnement, avec la Communauté d'Agglomération.

111. COMMANDE PUBLIQUE - Autorisation de signature de la convention de groupement de commandes entre Grand Lac et la Ville d'Aix les Bains pour les travaux de réhabilitation du patrimoine en assainissement et en eau potable

Pour répondre à des besoins de travaux sur ouvrages et canalisations du Service des Eaux, Grand Lac met en œuvre un accord cadre à bons de commande découpé en trois lots, correspondant aux trois territoires d'exploitation :

- Lot 1 : Territoire Nord (Chautagne – Albanais)
- Lot 2 : Territoire Centre (Aix les Bains – Brison St Innocent – Tresserve)
- Lot 3 : Territoire Sud (Pied du Revard – Sud du Lac et Rive Ouest)

Le conseil municipal à l'unanimité avec 32 voix POUR émet un avis favorable au principe de lancer une consultation sous forme d'un groupement de commandes, la Communauté d'Agglomération Grand Lac étant coordonnateur.

L'estimation du montant des prestations réalisées annuellement dans le cadre de ce marché pour la Ville est de 50 000€ HT (équipement de défense incendie, fontaines, bornes fontaines, bouches et réseau d'arrosage notamment).

112. COMMANDE PUBLIQUE - Autorisation de signature de la convention de groupement de commandes entre Grand Lac et la Ville d'Aix-les-Bains pour les travaux d'entretien des ouvrages en eaux pluviales

La Communauté d'agglomération Grand Lac a décidé d'engager une procédure de marché public afin de confier l'exploitation de ses ouvrages en eaux pluviales sur l'ensemble des communes du territoire de Grand lac à un prestataire pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois.

Le conseil municipal à l'unanimité avec 32 voix POUR émet un avis favorable au principe de lancer une consultation sous forme d'un groupement de commandes, la Communauté d'Agglomération Grand Lac étant coordonnateur.

L'estimation du montant des prestations réalisées annuellement dans le cadre de ce marché pour la Ville est de 50 000€ TTC.

113. COMMANDE PUBLIQUE - Autorisation de signature de l'accord cadre mono-attributaire, alloti, relatif aux travaux de construction d'un Réseau Multi-Services Extérieur (liaison data des bureaux, vidéoprotection, panneaux d'information notamment)

La Ville de d'Aix les Bains s'est dotée d'un système de vidéoprotection progressivement déployé depuis 2015 pour s'étendre aujourd'hui à 62 caméras sur les espaces publics, 29 caméras dans le parking de l'hôtel de ville et 22 caméras dans le parking de la Chaudanne, basé sur un réseau numérique de fibre optique activé.

Pour poursuivre son développement, répondre aux besoins croissants de la transmission de données numériques, et pour faire face aux futures relocalisations des services, la Commune a aujourd'hui besoin de se doter d'un réseau sécurisé.

Pour ce faire, il est nécessaire de développer un Réseau Multiservice transportant les flux VDI (Voix Données Image) dont le principal support sera un réseau optique qui permettra de connecter les différents bâtiments (Hôtel de Ville, bureaux, parkings, espaces sportifs, ...) et points terminaux tels que bornes d'accès, caméras de vidéoprotection, panneaux d'information etc.

Le conseil municipal à la majorité avec 30 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Dominique FIE et Brigitte ANDREYS) émet un avis favorable au principe de lancer une consultation.

114. COMMANDE PUBLIQUE : Approvisionnement en gaz naturel et services associés des bâtiments de la Commune pour la période 2019 -2022.

Le conseil municipal à l'unanimité avec 32 voix POUR autorise le maire à signer la convention « GAZ 5 ayant pour objet la mise à disposition de marché de fourniture et acheminement de gaz naturel passé sur le fondement d'accords cadre à conclure par l'UGAP ».

115. ESPACE PUBLIC NUMERIQUE - Avenant à la convention avec Grand-Lac

Depuis 2015, Grand-Lac soutient le service EPN de la ville d'Aix-les-Bains par voie d'un financement conventionné. Le montant de la participation financière fait l'objet d'un avenant annuel à la convention. Pour l'année 2018 le montant de la participation de Grand-Lac est de 5000€.

A l'unanimité le conseil municipal avec 32 voix POUR autorise le maire à signer l'avenant portant sur le montant de l'aide fixée à 5000 euros pour 2018.

116. PPP - Présentation du bilan d'exploitation du contrat de partenariat public-privé pour l'année 2018.

Sur la base de ces éléments, **le conseil municipal prend acte** du rapport d'activités 2017 du PPP relatif à l'éclairage public.

117. CHAUFFAGE URBAIN - Présentation du bilan de la chaufferie bois

Sur la base de ces éléments, **le conseil municipal prend acte** du rapport d'activités 2017/18 du contrat de DSP de production et de distribution d'énergie calorifique.

APRES LE CHAPITRE DES QUESTIONS ORALES, LA SÉANCE EST LEVÉE A 21 H.

Le présent compte-rendu des décisions prises par le conseil municipal lors de sa séance publique du mardi 25 septembre 2018 est affiché à la porte de la mairie le jeudi 27 septembre 2018.



Gilles MOCELLIN
Directeur Général Adjoint
Directeur de l'Administration Générale